

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 3 février 2020 à 20h30

Présents

Mesdames et Messieurs

NOLL Dorothea	Présidente
BOYE Jenny	Vice-présidente
VERARDI Tiziano	Secrétaire
CARTIER Antonella	
CASTLE Danièle	
KENDE Michael	
MEGROZ Valérie	
PESENTI Sébastien	
PFEIFFER Pablo	
WUTHRICH Patricia	

Excusés

MACHERET Isabelle
VIGNERON Gyl

Absents

STANGA Laura
STEIMER Jérôme

Exécutif

MUÑOZ Ricardo, Maire
FRACHEBOUD Bernard, adjoint
MALHERBE Sylvie, adjointe

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
2. Communications du bureau
3. Vote d'une délibération relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (GISMB)
4. Communications de la mairie
5. Communications des commissions
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos

Mme NOLL ouvre la séance à 20h30 en souhaitant la bienvenue au public présent.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Mme NOLL met aux voix l'approbation du procès-verbal qui est accepté par 8 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau

2.1 Courrier de La Laiterie

M. VERARDI fait lecture intégrale du courrier du 2 février 2020 émanant de la Société de laiterie de Bossy concernant le rachat du bâtiment de la laiterie.

Mme NOLL souhaite revenir sur ce courrier en tant que membre du Conseil. C'est selon elle une triste fin pour ce projet. Suite à l'importance des travaux à réaliser, le Conseil a décidé de ne pas acquérir ce bien. C'était selon elle une opportunité pour la commune.

2.2 Courrier d'opposition à la décharge de type A provenant de l'Association de sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et des environs

M. VERARDI fait lecture intégrale du courrier du 27 janvier 2020 reprenant les observations d'opposition relatives au plan de zone de décharge N° PZD 01-2016 et son rapport d'impact sur l'environnement

Mme NOLL explique qu'il y a eu entretemps un autre courrier en complément à cette lettre d'opposition. Il s'agit d'une lettre de la Présidente de l'association adressée au Conseil et datée du 30 janvier 2020. Elle en fait la lecture intégrale.

M. MUÑOZ fait lecture du courrier recommandé qui a été envoyé par la mairie au GESDEC le 27 janvier 2020. Il indique également que le Maire de Versonnex et de Ferney sont informés et s'inquiètent. Il est d'avis qu'il est temps de se mobiliser. Il interpelle notamment la commission infrastructures à se mobiliser pour prendre position pour les intérêts de Collex-Bossy. L'enquête publique est à présent terminée et la période de préavis communal va durer 40 jours. Au nom de l'Exécutif, il remercie les membres de l'association pour le rendu du travail très bien documenté. Il espère que le Conseil aura une bonne connaissance du dossier pour s'allier à l'Exécutif et travailler avec les communes environnantes.

M. PESENTI explique que la commission infrastructures a déjà prévu des séances. L'association est également convoquée. Lors de la dernière séance, il a été décidé de recevoir M. Girardet également.

M. FRACHEBOUD ajoute qu'il y a également une séance prévue avec les entreprises et la commune de Bellevue, ainsi que l'association (et potentiellement les communes françaises). Le but est de se voir régulièrement et de trouver une solution.

2.3 Divers

Mme NOLL rappelle la sortie de fin de législature du Conseil et la nécessité de fixer une date au plus vite.

3. Vote d'une délibération relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (GISMB)

Le Conseil a pris connaissance de ces nouveaux statuts (Cmnet) et **M. MUÑOZ** explique que l'idée fondamentale est de trouver un nouvel équilibre entre les associations sportives hébergées sur le site et le Groupement. Actuellement, le Groupement ne s'occupe que de l'infrastructure. Les associations sportives s'adressent aux communes pour les subventions. Il est difficile de définir les rôles ; les associations peinent à savoir à qui s'adresser et les discussions s'en voient complexifiées. Il faudrait une entité unique pour dialoguer avec les associations. Un groupe de travail a été mis en place pour rédiger de nouveaux statuts qui permettent ainsi de répondre à ce problème.

Les nouveaux statuts prévoient la création d'un Conseil consultatif constitué de conseillers municipaux, permettant ainsi aux différents conseils municipaux d'avoir accès à l'information et au débat. Ceci est par

analogie au fonctionnement du Gicord. La deuxième modification est le principe selon lequel le Groupement va allouer les subventions au lieu des communes. Le Groupement a déjà pris de l'avance et a reçu de chaque commune une subvention qui inclut les subventions pour le club de football. Le troisième élément central est que le Conseil d'administration du Groupement doit établir un contrat de prestation avec les associations sportives. Ce document sert à rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent public. Il faut que l'association sportive montre comment elle atteint les objectifs fixés. Par objectifs, les communes entendent également l'objectif social du club. L'association sera auditée à intervalles réguliers et recevra des notes sur l'atteinte des objectifs. L'association sportive devra répondre aux besoins des communes, mentionnés dans ce contrat de prestations.

A l'art. 19, il est possible de retrouver les modalités de fonctionnement du Conseil consultatif. Ce sont les communes qui prennent en charge les jetons de présence, pas le groupement. Ces statuts ont été validés à l'unanimité par le groupe de travail. L'étape suivante est la validation par les quatre communes, puis la présentation des statuts au Conseil d'Etat qui va les valider (cela devrait être une formalité). Une entrée en vigueur est prévue au plus tard 1^{er} juin 2020.

M. PESENTI demande quel est l'avis du FC Collex-Bossy sur la question de ces nouveaux statuts.

M. MUÑOZ explique que le groupe de travail s'est posé la question de l'avenir du football dans la région. **M. PONT** a établi un rapport d'audit sur l'état du football genevois et a confirmé la position du club de Collex-Bossy dans le bassin genevois. **M. DEROUAZI** est informé de tout ce qu'il se passe et est satisfait d'obtenir un seul interlocuteur pour la subvention.

M. KENDE demande si une équipe féminine est à l'étude.

M. MUÑOZ répond par la positive mais que cela ne relève pas des statuts. C'est une décision qui peut se faire au niveau du contrat de prestations.

Mme NOLL rappelle que ces contrats peuvent s'appliquer à d'autres associations sportives, pas uniquement au FC Collex-Bossy.

Mme CASTLE demande s'il a été prévu de faire une « pépinière » de jeunes talents ; la plupart des talents sont importés aujourd'hui.

M. MUÑOZ indique que le Groupement s'accorde pour partir du principe que la subvention doit se faire sur la formation – l'épanouissement des jeunes par le sport. Il ne s'agit pas de soutenir la première équipe qui doit s'autofinancer.

M. VERARDI demande si les autres communes ont déjà délibéré.

M. MUÑOZ précise que Collex-Bossy est la première commune à délibérer en termes de dates de séances du Conseil.

M. VERARDI passe à la lecture intégrale de la délibération.

Mme NOLL mentionne qu'il faut inscrire deux petites modifications : ôter le « vu le préavis favorable de la commission » (la commission n'a pas revoté étant donné qu'elle était présente au groupe de travail) et ôter la mention « PROJET ».

Mme NOLL passe à l'approbation de la délibération **qui est acceptée à l'unanimité (9 voix)**.

4. Communications de la mairie

4.1 Révision du PDCom

M. MUÑOZ indique que l'appel d'offres pour le PDCom avance bien. Il est en relecture au sein de la mairie et au sein du comité d'évaluation, constitué entre autres de Mme NOLL, président du Conseil municipal, M. Dubs, représentant du Département du territoire et de lui-même. Le but est de faire partir l'appel d'offres le 17 février 2020. Il y a déjà deux à trois ans de retard, raison pour laquelle il faut que la commune se mette à jour.

4.2 Dicastères de Mme MALHERBE

Mme MALHERBE indique que les dossiers sur lesquels elle travaille (patrimoine communal) demandent encore du temps avant d'aboutir et elle n'a pour l'instant aucune communication à faire.

4.3 Travaux routiers

M. FRACHEBOUD informe d'un grand chantier à initier par les SIG, qui va s'étendre du giratoire de la Pomme jusqu'à la route des Fayards. Les SIG vont débuter leurs travaux dès juillet prochain pour une durée de dix mois et non deux comme annoncé précédemment. Cela va passablement perturber la circulation. Des plans du chantier et des plans de circulation sont remis aux membres du Conseil.

M. VERARDI ne saisit pas comment il est possible de passer de deux à dix mois de chantier.

M. FRACHEBOUD indique que l'administration vient de recevoir l'information. Il va falloir comprendre les raisons de la durée de ces travaux. Ce chantier vise à mettre en place deux conduites. La route de Collex va être à sens unique. Il n'y aura pas de problème pour descendre de Bossy mais il y aura une déviation pour remonter.

M. PESENTI est d'avis que si les SIG ont augmenté la durée du chantier, c'est peut-être pour faire plus de travaux d'un coup. Il va falloir voir comment protéger le village de Collex. De même, il va peut-être falloir interdire la montée vers le Golf.

M. FRACHEBOUD explique que les routes de déviation sont étudiées par la mairie. Les SIG vont être approchés au plus vite pour pouvoir venir avec des éléments concrets lors de la prochaine commission infrastructures.

M. PESENTI ajoute qu'il faut également collaborer avec la police.

Mme NOLL précise que le sujet sera étudié en commission infrastructures.

Mme CARTIER se dit surprise que l'information n'ait pas été donnée plus tôt au Conseil.

M. FRACHEBOUD répond que la commission infrastructures a été informée. Mais il s'agissait de deux mois de chantier ; les SIG sont passés à dix mois. C'est cette augmentation qui représente la surprise. Il s'agit de se mettre autour d'une table et de trouver des solutions.

5. *Communications des commissions*

5.1 Commission infrastructures

M. PESENTI indique qu'il y a eu une audition d'Ecotec pour la mise en place d'une zone de rencontre au chemin Champion. Trois projets ont été présentés ; ils vont être communiqués aux riverains. Le meilleur projet reviendra en commission. La voie verte a été mentionnée ; elle suit son cours en lien avec la Mairie de Ferney Voltaire.

M. PESENTI précise que les membres de la commission ont été choqués d'apprendre le retour de la levée des encombrants sur les trottoirs. Il rappelle que l'espace de récupération des Chânets est proche de la commune de Collex-Bossy. La commission aurait pu apporter des solutions, notamment pour aider les personnes âgées. Il aurait été possible de répartir les interventions sur quatre dates, avec une intervention sur demande 48h à l'avance. Il s'agit d'éviter les encombrants sur les trottoirs, qui génèrent notamment des problèmes de sécurité. La commission a été surprise de ne pas avoir été conviée à la discussion. Il souhaite faire un tour de table du Conseil pour voir si ce nouveau système pose problème.

M. MUÑOZ souhaite revenir sur la genèse du projet. Plusieurs personnes âgées ou ne possédant pas de véhicule ont fait part de leurs difficultés à emmener leurs encombrants aux Chânets. Or, lorsqu'un véhicule communal donne de l'aide à ces personnes, il est impossible d'aller aux Chânets (puisque cet espace est autorisé uniquement pour les privés). Il fallait donc opérer une gymnastique pour aider ces personnes (location d'un véhicule, etc.). La solution trouvée par l'administration est une tournée spécifique pour ces déchets encombrants négociée avec l'entreprise en charge des levées ordinaires. La question qui se posait était de savoir qui gérait les demandes et les appels des personnes. En faisant face à ce problème de gestion des demandes, il a été décidé de partir sur quatre dates fixes. L'idée est également de forcer le tri en amont. Cette solution est une manière selon la commune d'aider les personnes à apporter leurs déchets aux bons endroits. Il est vrai que la veille de la levée, il y aura des encombrants sur les trottoirs.

M. PESENTI précise que le problème n'est pas tant la décision que le manque de concertation avec les élus.

Mme CARTIER approuve le principe de l'aide aux personnes âgées. Cependant, elle se demande pourquoi Collex-Bossy ne cherche pas à travailler avec les autres communes. Elle sait qu'à Versoix, il y a un camion qui passe pour les encombrants.

Mme CASTLE rappelle que la population est vieillissante et qu'un nouveau système est nécessaire. D'autre part, les habitants ne trient pas leurs déchets aux Chânets. Enfin, les objets encombrants permettent d'aider des personnes dans le besoin qui peuvent récupérer des objets. C'est un système qui fonctionne à Versoix notamment et ne pose pas particulièrement de problème.

M. VERARDI demande s'il est possible de renvoyer l'objet en commission pour discuter des solutions.

M. FRACHEBOUD propose d'attendre la première levée pour voir ce que cela donne. Il sera ensuite possible de faire un premier bilan.

M. VERARDI est d'avis qu'il pourrait être intéressant de changer les dates.

M. MUÑOZ est d'avis que modifier les dates et le prestataire enverrait un mauvais signal. Il s'agit d'un test. Il n'a pas informé la commission infrastructures parce qu'il est parti du principe qu'elle avait des sujets majeurs à traiter et que ce service lui semblait relever de l'aide à la population. La piste de la mutualisation avec une autre commune est intéressante. Il propose que le test se fasse sur 2020 et ensuite que l'on entame la réflexion.

Mme NOLL souligne qu'il est dérangeant que la mairie n'ait pas informé la commission. Il s'agit d'un coût qui n'a pas été présenté au budget. Elle remarque qu'il a été rapporté que la commune de Bellevue avait le

droit d'utiliser les Chânats en raison de leur participation financière. Elle souligne qu'il y a de nombreuses camionnettes d'entreprises qui utilisent les Chânats, où il règne une sorte de « mafia » qui est dérangeante. Il y a également un tri « administratif » qui doit avoir lieu sur place.

M. FRACHEBOUD explique qu'à la base, les Chânats étaient gérés par les SIG. A présent, il s'agit d'une entreprise privée. Il est très compliqué pour les employés de refuser l'accès aux camionnettes. Il y a effectivement un problème à ce niveau. D'autre part, il se dit dérangé par toutes les richesses versées dans les conteneurs. Il est d'avis qu'il devrait être possible de trouver une solution.

M. PESENTI indique qu'il a été question d'un système de badges qui n'a jamais été activé. Il faudrait revoir le système et permettre aux communes d'entrer dans le site avec leurs véhicules.

Mme NOLL propose que le sujet soit examiné en commission.

5.2 Commission sociale

Mme MEGROZ rappelle la fondue des jeunes le 28 février 2020 au foyer.

5.3 GLRD

Mme NOLL informe de la teneur d'une réunion du GLRD. Les thématiques traitées ont été en premier lieu les travaux routiers. Toutes les communes se plaignent des travaux ; il y a eu une levée de boucliers contre la zone 30 de Saint-Loup (il s'agit d'un projet pilote d'une année). Il a également été question du projet de la décharge de type A, ainsi que du rachat de Port Gitana par la commune de Bellevue. Le projet de la réalisation d'un agenda culturel commun entre communes a été abordé. La question des « vœux » s'est également posée ; dans certaines communes, les nouveaux naturalisés sont invités. Le souci des bus à Colovrex a également été évoqué.

Mme CASTLE s'interroge sur ce qui va se passer si toutes les communes ne s'accordent pas sur le rond-point de Colovrex.

Mme NOLL indique que la balle est dans le camp de l'exécutif des différentes communes.

M. MUÑOZ indique que l'Exécutif a trois sujets pour les TPG. Le premier est la desserte pour les habitants de Mâchefer, qui doivent marcher une certaine distance avant d'atteindre un arrêt TPG. Il faudrait une connexion pour ces personnes. Le deuxième point est le fait qu'il n'est pas possible d'accéder aux transports publics pour atteindre Ferney-Voltaire. La personne qui n'a pas de voiture ne peut pas s'y rendre. Il s'agit d'une anomalie. Le troisième point est l'opportunité d'une boucle de rebroussement de la ligne 20 au Stade Marc-Burdet. Les enfants de Pregny-Chambésy qui veulent faire du football ont plus de facilité à aller au Grand-Saconnex actuellement. L'Exécutif espère avoir des résultats et reste dans l'attente de nouvelles des TPG.

5.4 Commission culture et information

Mme WUTHRICH explique que l'option a été prise de mettre une banderole annonçant les spectacles à La Chapelle en précisant un renvoi sur le site internet.

Mme NOLL remarque qu'un procès-verbal de la commission culture et information mentionne des changements majeurs en ce qui concerne le Collex-Bossyinfos (refonte du journal, impression à l'extérieur).

Mme WUTHRICH explique que ces changements ont été évoqués par M. Fracheboud mais que les membres de la commission n'étaient pas au courant.

M. MUÑOZ indique que le but est d'éviter de surcharger l'administration communale avec des tâches de faible valeur ajoutée. Il y a un collaborateur qui s'occupe de l'impression des journaux actuellement. Le but est de ne pas avoir une personne derrière une imprimante pour imprimer 1'500 journaux. L'externalisation de ces tâches, qui n'ont pas une grande valeur, figure au budget et il regrette que cela n'ait pas été précisé par l'Exécutif lors de la présentation du budget 2020. Dans ce cas, il s'agit d'externaliser ces tâches et profiter de l'opportunité de moderniser le graphisme du journal.

Mme NOLL constate que le journal actuel n'est pas suffisamment attrayant et surtout ne laisse pas la place à la population.

M. FRACHEBOUD précise que la mise en page du prochain numéro est complètement différente et plus moderne.

M. FRACHEBOUD répond à **Mme Castle** qu'il y a également des changements au niveau du contenu dans le prochain numéro.

M. MUÑOZ avance qu'il faut se poser la question du but de ce journal. Il faut savoir si le souhait est d'avoir une simple « Newsletter » ou autre chose. L'Exécutif va se poser la question de la direction à prendre.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Travaux bâtiment de l'ex-poste

A une question de **M. PESENTI**, **Mme MALHERBE** précise que les autorisations ont été reçues pour les combles mais qu'une analyse est en cours pour ce qui est des façades (étude énergétique). L'idée est de combiner les travaux des façades avec les travaux des combles. Une demande de prolongation d'autorisation de construire a été demandée pour les combles. Il serait dommage de ne pas combiner les deux types de travaux.

M. VERARDI a été interpellé par un habitant qui a mentionné la possibilité d'une fermeture de la filiale postale (API).

M. MUÑOZ affirme que l'Exécutif n'a pas d'informations à ce sujet.

Mme WUTHRICH a entendu dire que le château allait être vendu.

M. MUÑOZ affirme que l'Exécutif n'a pas d'information à ce sujet.

6.2 Parking centre communal

Mme WUTHRICH remarque qu'il y a un problème de sécurité au niveau des pavés qui séparent le parking de la place de jeux (surplus d'eau).

M. FRACHEBOUD indique que le problème sera examiné.

6.3 Boîte à livres

A une remarque de **Mme CASTLE** au sujet de l'évolution de ce projet, **Mme MALHERBE** répond que l'arrêt de bus sera nettoyé et que le projet est prévu pour une exécution à fin février vraisemblablement.

6.4 Passage des convois exceptionnels

Mme NOLL demande comment sont traités les dégâts liés au passage des convois exceptionnels, surtout au niveau du rond-point de la Pomme.

M. FRACHEBOUD répond qu'il s'agit d'un problème d'assurance et de délais.

6.5 Pétition concernant les cambriolages

Mme NOLL demande qu'elle est la suite donnée.

M. MUÑOZ informe que la brigade des cambriolages a répondu par courrier, courrier qui a été transmis au pétitionnaire. Les chiffres de la police ne concordent pas avec le sentiment d'insécurité mentionné dans la pétition. Police et l'Exécutif se rencontrent tous les trois mois pour faire un état des lieux.

6.6 Matériel voirie

Mme NOLL demande où en est l'achat du tracteur.

M. MUÑOZ indique qu'il est commandé. Le délai de recours est échu et la commande est entrée en force (livraison le 27 février).

6.7 Plan de site à Bossy

A une question de **Mme NOLL** qui s'interroge sur la suite de ce dossier, **M. MUÑOZ** répond qu'une séance est prévue le 17 février 2020.

Mme NOLL se pose la question du coût de la fin de l'étude et demande si Mme ROBYR a pris acte de leurs remarques à ce sujet.

M. MUÑOZ indique que Mme ROBYR en a pris acte.

7. Huis clos

Mme NOLL lève la séance publique à 22h55 afin d'entamer le huis-clos.

La présidente du Conseil municipal
Dorothea Noll

Le secrétaire du Conseil municipal
Tiziano Verardi

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato